

Ebauche de compte-rendu de l'Assemblée Générale Européenne réunie à Tallinn, Estonie

17 septembre 2014

1. Introduction

Le Président régional (M. Peter Tyndall) a prononcé un bref discours pour accueillir tous les membres présents.

2. Compte-rendu de l'Assemblée générale réunie à Wellington, en novembre 2012

Le compte-rendu de l'Assemblée précédente réunie à Wellington en novembre 2012 a été approuvé.

3. Rapport des activités de la Région

Le rapport sur les activités de la Région depuis la dernière Assemblée a été présenté et résumé par le Président régional. Le Président régional a informé l'assemblée que, en plus des organismes mentionnés dans le rapport, un Ombudsman régional d'Autriche (le Landesvolksanwalt Vorarlberg) a annulé son adhésion pour des raisons financières.

M. Kräuter a précisé que l'IIO a proposé d'offrir une formation sur le Mécanisme préventif national en 2015. Il a également dit que les négociations avec la Banque mondiale concernant une plus grande coopération entre les deux organismes étaient bien engagées.

En réponse à une question de l'Ombudsman des Services publics pour le Pays de Gales, M. Nick Bennett, concernant l'exécution de la directive ADR (Modes alternatifs de résolution des conflits), le Président régional a indiqué que la situation était très différente à travers l'Europe. Certaines juridictions ont déjà mis des mécanismes en place tandis que d'autres juridictions ont seulement

commencé leur exécution. Le Président régional a informé l'Assemblée que le Secrétariat examinera sous peu l'adhésion sur ce sujet (exécution de la Directive) et publiera un rapport sur les résultats. Au vu de la décision récente du Conseil régional de mener une enquête parmi les membres sur les exemples de bonne pratique, une étude pilote sur « les enquêtes de leur propre initiative » sera menée prochainement par le Secrétariat.

4. Présentations sur des projets financés par l'IIO

L'Ombudsman d'Irlande du Nord, M. Tom Frawley a présenté le projet de son Bureau sur l'intégration des droits de l'homme dans le travail quotidien de l'Ombudsman. Il a informé l'Assemblée que tous les membres intéressés pourraient avoir accès à une clé de mémoire contenant un logiciel qui aiderait leurs Bureaux à évaluer les affaires de non-respect des principes des droits de l'homme. Un manuel sera également disponible dans le cadre du projet réalisé. Le manuel sera traduit si nécessaire. Une formation à l'utilisation du logiciel sera proposée au Secrétariat de l'IIO pour lui permettre d'aider les membres à l'utiliser.

Mme Ruta Silana a présenté un autre projet financé par l'IIO au nom de l'Ombudsman pour la Lettonie. Ce projet vise à développer une campagne d'information pour combattre le trafic d'êtres humains afin d'empêcher les femmes et les jeunes filles de devenir des victimes de maltraitance et/ou de fournir des informations sur la façon dont elles peuvent obtenir de l'aide. Le Président régional a déclaré qu'il était très important que les Bureaux coopèrent pour attirer l'attention sur cette question.

5. Amendements aux Règles

Le Président régional a présenté les amendements aux Règles régionales qui ont été proposés. Il a indiqué que les amendements aux Règles étaient nécessaires pour de nombreuses raisons - apporter des modifications suite aux changements des Statuts acceptés à Wellington, permettre une mise à jour de la terminologie

et ajouter les modifications résultant de la récente décision qui accepte le vote électronique. Il a déclaré qu'il espérait que ces changements permettraient à un plus grand nombre de membres de participer aux décisions de la Région étant donné que tous les membres ne peuvent pas assister aux réunions. En réponse à une demande de l'Ombudsman pour le Portugal, M. José Francisco de Faria Costa, concernant la sécurité du vote électronique, le Président régional a déclaré qu'il était convaincu que le système était suffisamment sûr et disposait de garanties raisonnables. Le Président régional a également signalé qu'un rôle éventuel pour un Vice-président de la Région ferait l'objet de discussions lors de la prochaine Réunion du Conseil Mondial à Vienne.

Après un vote, l'Assemblée a adopté les Règles régionales amendées avec 25 voix favorables et un vote nul.

6. Autres sujets

Le Professeur Irena Lipowicz (Ombudsman, Pologne) a parlé brièvement de la situation en Ukraine. Elle a déclaré qu'en plus des nombreux réfugiés, il y avait approximativement 240.000 personnes déplacées en Ukraine. Elle a expliqué que la situation pour ces personnes déplacées allait empirer avec l'arrivée de l'hiver. Elle a indiqué que les membres peuvent encourager une réponse humanitaire même s'ils ne peuvent pas s'impliquer dans la situation politique. L'Assemblée a convenu qu'une déclaration serait publiée au nom des membres invitant leurs Gouvernements respectifs à fournir une aide humanitaire.

Fin de l'Assemblée.